

COMMUNE D'HAUTERIVE

REGLEMENT D'AMENAGEMENT

TABLE DES MATIERES

<u>PREAMBULE</u>	3
<u>1^{ère} PARTIE – DISPOSITIONS GENERALES</u>	3
CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS ABROGEES	3
CHAPITRE 2 – PRESCRIPTIONS GENERALES	4
CHAPITRE 3 – AUTORITES D'EXECUTION	4
CHAPITRE 4 – PLANS COMMUNAUX	5
CHAPITRE 5 – AUTRES DISPOSITIONS	5
<u>2^{ème} PARTIE – EQUIPEMENT DES ZONES D'URBANISATION</u>	6
CHAPITRE 6 – GENERALITES	6
CHAPITRE 7 – CONTRIBUTIONS DES PROPRIETAIRES	6
CHAPITRE 8 – TAXE D'EQUIPEMENT	6
CHAPITRE 9 – AUTRES DISPOSITIONS	7
<u>3^{ème} PARTIE – PLAN D'AMENAGEMENT</u>	8
CHAPITRE 10 - ZONES	8
CHAPITRE 11 – ZONES D'AFFECTION CANTONALES	9
CHAPITRE 12 – ZONES D'AFFECTION COMMUNALES	10
CHAPITRE 13 – ZONE D'URBANISATION	10
CHAPITRE 14 – ZONE AGRICOLE	23
CHAPITRE 15 – ZONE A PROTEGER 2	24
CHAPITRE 16 – AUTRES ZONE SPECIFIQUES	26
CHAPITRE 17 – INFORMATIONS INDICATIVES	26
<u>4^{ème} PARTIE – DISPOSITIONS FINALES</u>	27
CHAPITRE 18 – DISPOSITIONS MODIFIEES	27
CHAPITRE 19 – ENTRER EN VIGUEUR	27

COMMUNE D'HAUTERIVE

REGLEMENT DE CONSTRUCTION

*(DISPOSITIONS TRANSITOIRES, ENCORE VALABLES, DU
REGLEMENT D'AMENAGEMENT, EDITION 1976)*

Seul l'art. 8, « Plans de quartier et de lotissement » fait
référence à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire
(LCAT), du 2 octobre 1991.

TABLE DE MATIERES

1^{ère} partie : Dispositions générales

Ch. 1. Plans communaux	2
Ch. 2. Définitions	4
Ch. 3. Prescriptions générales	5

2^{ème} partie : Prestations des Services publics

Ch. 3. Voies privées	14
Ch. 4. Protection des eaux et canaux-égouts	15
Ch. 5. Eau et électricité	20

4^{ème} partie : Dispositions d'exécution

Ch. 1. Commission d'urbanisme	20
Ch. 2. Permis de construction et Procédure d'application	21
Ch. 3. Surveillance des travaux	24
Ch. 4. Permis d'occupation et d'exploitation	25
Ch. 5. Dispositions finales	25